

Octobre 2003

Le plan départemental de la Dordogne est à repenser de fond en comble et avec d'autres méthodes...

C'est la conclusion qui s'impose après le congrès de Limoges : « gestion des déchets et collectivités locales ».

L'Association des Maires de France a invité des représentants de communes à une réunion d'information « gestion des déchets et collectivités territoriales » le Jeudi 18 septembre 2003 à Limoges.

Trois heures d'information et de débat ; six intervenants sur des thèmes divers; nous ne retiendrons dans ce compte rendu que ce qui est aujourd'hui pour « Thiviers la Vie » au centre de ses préoccupations :

le Ministère, l'ADEME , la conscience publique sont unanimes :

- **La valorisation de l'énergie (chaleur ou biogaz) et la prévention de « l'effet de serre » sont, dans l'ordre du développement durable, les priorités.**
- **La concertation doit avoir lieu très en amont des projets, et les objectifs être clairement définis.**

Les « priorités » de la politique des déchets :

« **La politique des déchets : quel bilan, quelles perspectives ? 10 ans déjà** », exposé fait par Madame Muriel Passounaud, représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,(exposé N° 1)

Le Ministère fonde sur le bilan des dernières années les perspectives d'avenir ; il nous a communiqué la liste des « **priorités de la politique des déchets** » (suite à la **communication en Conseil des Ministres du 4 juin 2003**) :

1. Un plan d'action national pour **réduire les quantités de déchets à la source.**
2. Promouvoir **la récupération de matière et d'énergie, élaborer** un plan d'action pour le **traitement biologique des déchets** (l'automne 2003).
3. **Confier l'élaboration des plans départementaux aux Conseils Généraux** pour adapter les capacités d'élimination des déchets aux besoins.
4. **Minimiser les impacts des installations sur la santé et l'environnement** ; entre autres dispositions : diviser par 10 les quantités de dioxines émises, **intégrer le paramètre « effet de serre »** dans la gestion des déchets , **à examiner à chaque décision.**
5. Mettre en place une politique d'information sur les déchets

Le Ministère, en outre, annonce des plans d'action et des textes réglementaires pour l'automne 2003. Nous espérons que le Département en tiendra compte pour élaborer le nouveau Plan et que le Conseil Général sera attentif à ce point « oublié » comme le dit Muriel Passounaud, de la loi de 92 « **adhésion nécessaire du citoyen** en matière de collecte, mais aussi **en matière de traitement...** »

Le Ministère est clair et explicite sur « **les priorités de la politique des déchets** ». Or peut-on substituer une « priorité départementale » (la fameuse priorité au rail) aux priorités nationales ? Cette priorité donnée au transport par rail de la Modification du Plan de 98 , organise la **délocalisation des déchets**, sur laquelle se construit aujourd'hui le projet départemental. **Cette « priorité » périgourdine n'a plus lieu d'être .**

La localisation des installations.

Marc Cheverry, chef du département « technique des déchets » à l'ADEME, traite de « la pénurie de capacités de traitement » donc des problèmes liés au choix de la localisation des installations (exposé N° 2). Le fond du message est sans appel : **un site ne peut être retenu qu'après une réflexion rigoureuse et une large concertation.**

Le constat : la mise en place d'unités de traitement des déchets se heurte à des oppositions croissantes .

L'analyse des causes ne se veut pas exhaustive : à celles qui sont données dans l'exposé, nous ajouterons celles que l'actualité ne cesse de révéler et que nous craignons chez nous : gestion fantaisiste de sites, accès quasi impossible aux résultat des analyses, complicité de responsables politiques des syndicats, passivité des pouvoirs publics, DASS, Préfectures, Conseils Généraux...

Quelques pistes de solution... nous rebondissons sur l'exposé

Face au processus de décision traditionnel autoritaire et à sens unique qui entraîne des projets ralentis ou bloqués, (ce que nous connaissons en Dordogne), l'ADEME propose des alternatives qui ont toutes un dénominateur commun : **la concertation, la réflexion large, l'information scrupuleuse, la discussion, le vrai débat...**

« Un projet qui n'a pas été réfléchi, débattu très en amont , un projet non intégré à un environnement, court au blocage » avertit Marc Cheverry . Il suggère trois pistes dans son document :

- première piste : **associer progressivement des comités de concertation** au niveau départemental, intercommunal, local (réflexion collective, cohérence globale, vigilance dans le suivi.)
 - deuxième piste : inscrire le projet dans une réflexion plus large, portant sur **le devenir du territoire** (contrat ATHENEE promu par l'ADEME).
 - troisième piste : prendre en compte les questions susceptibles d'être débattues en public et qui « donnent un sens au projet ».
- **quel projet réaliser et pourquoi dans tel territoire ?**
 - **comment le réaliser au mieux ?**
 - **où l'implanter de manière à ce qu'il soit le plus opérationnel et le mieux intégré ?**

Pourquoi l'élaboration du nouveau Plan Départemental ne s'inspirerait-il pas d'une de ces « pistes » à partir du support d'une information de qualité, objective et vérifiable ?

Le chef de département « techniques des déchets de l'ADEME répond aux questions de « Thiviers la Vie ».

Un débat a suivi l'exposé de Marc Cheverry ; quelques-uns des points que « Thiviers la Vie » conteste dans le projet du SMD 3 ont été soumis à l'appréciation du représentant de l'ADEME:

- une valorisation trop faible de l'énergie (la seule électricité),
- le transport par rail promu « priorité départementale »,
- la délocalisation des déchets et l'allongement déraisonnable du transport qui les fait transiter par Bordeaux .
- l'implantation d'un incinérateur en zone d'élevage (viande et lait),
- le refus de concertation et le blocage du débat au motif que le SMD 3 s'en remet « d'emblée » au site proposé par Ecorail, et sans la moindre consultation.

Marc Cheverry a répondu point par point et publiquement.

- D'abord la méthode : **il faut concertation, discussion, débats, réflexion, à chaque étape du projet**; puis nécessité d'un suivi juridique : « il ne faut pas laisser l'Etat se désengager ; il faut qu'il soit présent et actif ; **c'est à l'Etat qu'il revient d'intégrer des problématiques plus larges.** »
- L'intégration à l'environnement doit être pensée **en amont du projet** avec une attention particulière pour ce qui concerne
 - en rase campagne ou en ville ?
 - les voies de desserte,
 - la valorisation de l'énergie.
- **La récupération de l'énergie est le vrai enjeu et le vrai bénéfice** : avec la cogénération on sait aujourd'hui récupérer 90% de l'énergie : 30% sert à faire de l'électricité et 60% de la chaleur . **Il convient d'implanter l'incinérateur là où la zone périphérique peut utiliser le maximum de chaleur.**
- **Choisir ou éviter une zone agricole ?** Marc Cheverry explique que dans le département où il habite, un incinérateur était prévu en zone agricole ; après discussion, et concertation, le département l'a construit quelques kilomètres plus loin, dans une zone moins sensible, là où il n'y avait pas de cultures. Le principe de précaution l'a emporté.

Cet exposé nous a conforté dans notre position très critique face aux méthodes choisies par le département , et le SMD 3 en particulier, pour conduire « en force » depuis le début un projet, qui est exclusivement « le leur », qui va contre le sens commun, qui a été sanctionné et qui le sera encore.

La Dordogne doit repenser son Plan Départemental:

Aucun intervenant, à Limoges, n'a laissé entendre que l'incinération était le moyen préconisé pour l'élimination des déchets, au contraire nous avons cru comprendre que le transfert de compétence aux Conseils Généraux marquait la volonté du Ministère de ne pas voir les départements se ranger à une solution univoque ; que la connaissance que les Conseillers Généraux ont du terrain leur permet d'envisager des projets autres que l'incinération.

L'intervention de Didier Thibault de Gaz de France a clairement souligné l'intérêt économique de la récupération du biogaz ; récupéré sur les sites il est injecté dans le réseau . Cette technique peut compléter l'option du Ministère concernant le traitement biologique des déchets.

Depuis le début, « Thiviers la Vie » s'intéresse au traitement biologique des déchets, la réalité territoriale de Dordogne ne lui paraît pas compatible avec le choix de l'incinération.

Nos propos sont sans ambiguïté : « Thiviers la Vie », dit non à l'incinérateur. A ceux qui veulent un incinérateur, nous disons qu'il faut alors aller au bout de la logique de la valorisation, de façon rigoureuse et implacable.

Nous revenons inlassablement sur la gestion de l'énergie valorisable des déchets :

1 tonne de déchets # 150 litres de fuel environ,
donc un incinérateur de 130.000 tonnes # **20 millions de litres/ an**

La Dordogne décidera-t-elle de sacrifier cette ressource gratuite en rejetant 70% de la chaleur dans l'atmosphère?

Pour remplacer cette énergie collective gaspillée il faudra puiser dans les réserves de la planète , acheminer des combustibles (souvent par route), assurer la maintenance d'installations indépendantes.

Avec un incinérateur on sait faire du chaud et du froid et de l'électricité. La technique de la cogénération (électricité + vapeur/eau chaude) est rodée ; la trigénération (électricité + vapeur/eau chaude + froid) est à ses débuts ,mais la demande de confort croissante et la menace d'étés caniculaires promet un bel avenir à ce débouché, d'autant plus que ce genre d'installation à productions multiples a pour elle la durée ; une durée garantie justifie des investissements amortissables sur du long terme. Il n'est pas irréaliste d'envisager une durée dépassant le siècle sur un même site, comme ce fut le cas pour les gares construites en ville ; on revit les mêmes scénario. Qui comprendra plus tard qu'un département ait laissé passer une telle opportunité ?

Si le département choisit l'incinération , un périmètre s'impose , le site reste à définir.

L'histoire nous jugera.

La gare de Périgueux est le terminus idéal : c'est le centre géographique du département , où convergent les axes ferroviaires ; elle est vaste et dispose de terrains autour permettant les manutentions.

Les conteneurs de déchets peuvent facilement transiter par cette gare pour ensuite être acheminés par navette, la nuit, vers un site voisin où la valorisation optimum est garantie pour très longtemps: pourront alors être desservis dans un même secteur **l'Hôpital, la Maternité, la clinique du Parc, la maison de retraite, deux lycées, Sain-Joseph, la Préfecture, le Conseil Général, la Bibliothèque, le Musée, le Palais de Justice... et les riverains.** Un siècle et plus sans doute de combustible gratuit, de l'électricité, du chaud et du froid !

Il faut ouvrir les perspectives, sortir du vase clos des projets étroits, si non personnels, aveuglés par des objectifs à court terme. Un plan départemental n'est pas la réalisation de la vision d'une équipe restreinte, ni d'élus qui se protègent, qui aspirent à des bénéfices voire à des rétributions.

Désormais l'incinération n'aura de sens qu'à la condition d'une valorisation maximum ; L'histoire nous jugera.

Le département doit repenser son Plan.

- **Les priorités sont données par le Ministère. Elles sont à suivre, chaque département n'a pas à inventer les siennes propres.**
- **La démarche est suggérée par l'ADEME** : une recherche de cohérence globale, une juste définition des besoins du département, le recensement et l'identification des sites potentiels, la concertation, par niveau et par étape, une réflexion collective au sein du périmètre d'incidence...

Du rôle des associations (exposé N° 6)

L'exposé de Monsieur Rabache « développer l'information et la participation des citoyens » fut un temps fort . Plusieurs thèmes furent abordés et illustrés qui résument bien la mission des associations comme la nôtre.

- porter un nouveau regard sur la citoyenneté,
- un rôle de veille et d'intervention sur les décisions,
- un rôle de proposition,
- un espace de réflexion et de débat

Il est temps de se poser les vraies questions pour la gestion des déchets

quel projet ? pour atteindre quel objectif ?

Pour tenir nos adhérents informés, nos écrits sont versés sur notre site internet. (Actualités-Courrier). Les écrits de nos correspondants ne figurent qu'avec leur autorisation ou à leur demande, après avis du bureau.

